

**Université
des Antilles**



Procès-verbal Du Conseil d'Administration

Du 30 septembre 2022

Liste d'émargement

| CC | Nom | Prénom | Fonction | Implantation | SIGNATURE |
|--------------------------------|--------------|-------------------|-------------------------|---------------------|------------------------|
| Collège A : 6 | GEOFFROY | Michel | PRESIDENT UA | | P |
| | DANIEL | Justin | PR | 972 | Procuration L. ROMANA |
| | DUFLO | Suzy | PR | 971 | Procuration M.GEOFFROY |
| | JOSEPH | Philippe | PR | 972 | P |
| | ROMANA | Laurence | PR | 971 | P |
| | ROOS | Christophe | PR | 972 | P |
| Collège B : 6 | ARTHERON | Axel | MCF | 972 | P |
| | CASSIN | Laura | MCF | 971 | P |
| | DORVILLE | René | MCF | 972 | P |
| | HUNEL | Philippe | MCF | 972 | P |
| | RAUZDUEL | Sainte-Croix | MCF | 971 | Procuration L.CASSIN |
| | STATTNER | Erick | MCF | 971 | P |
| IATOS : 4 | AUDEBERT | Christophe | BIATSS | 971 | A |
| | CARDOU | Leila | BIATSS | 972 | P |
| | HARAL | Bruno | BIATSS | 971 | P |
| | PORTECOP | Olivier | BIATSS | 972 | P |
| Étudiants : 4 | COLONNETTE | Allan | Étudiant | 971 | P |
| | LARROUY | James | Étudiant | 971 | P |
| | DESIR | Melvine | Étudiant | 972 | P |
| | GABOURG | Raissa | Étudiant | 972 | P |
| Personnalités Extérieures : 10 | CHAMMAS | Charles | CTM | 972 | Procuration P.HUNEL |
| | CORENTHIN | Laurence | Personnalité extérieure | 971 | P |
| | DEBS | Gladys | Personnalité extérieure | 971 | P |
| | DURIMEL | Harry | Ville PAP | 971 | A |
| | DE CHABALIER | Jean-Bernard | IPGP-OVSM | 972 | P |
| | FRANCIL | Olympe | Personnalité extérieure | 972 | A |
| | GABUT | Christophe | Ville Schœlcher | 972 | Procuration O.PORTECOP |
| | GALLY | Sandra | Personnalité extérieure | 972 | Procuration A.ARTHERON |
| LERUS | Chantal | Région Guadeloupe | 971 | Procuration B.HARAL | |

| | | | | | |
|-------------------------|--------------------|--------------|---------------------------|-------------------------|----------|
| | VLASTELIC | Ivan | IPGP-OVSG | 971 | P |
| Invités de droit | CRAIPEAU | Nicolas | Représentant rectorat | 971 | P |
| | SABIN | Fernand | Représentant rectorat | 972 | P |
| | JEAN-ALEXIS | Celia | VP Pole | 971 | P |
| | MAYRI | Laurent | VP Pole | 972 | P |
| | LOPEZ | Marie-Laure | DGS | Administration générale | P |
| | HANOT | Boris | DGAS | Administration générale | P |
| | D'ARBAUD | Keila | Directrice cabinet | Administration générale | P |
| | SUBITS | Vincent | DAF | Administration générale | P |
| | ERUAM | Fiona | RAF pôle et DGSA | 972 | P |
| | EPAMINONDAS | Angela | Cheffe de cabinet | Administration générale | P |
| | ELOUIN | Frédéric | DRHA | Administration générale | P |
| | AURORE | Guylène | VP CFVU | 971 | P |
| | CHALI | Jean-Georges | VP CFVU | 972 | P |
| | RIPPON | Carl | VP étudiant établissement | Administration générale | P |
| | MOPHOU | Gisèle | VP CR | 972 | P |

Conseil d'Administration du 30 septembre 2022

Ordre du jour :

- 1) Propos liminaires du président
- 2) Approbation de procès-verbal : Séance du 05/07/2022
- 3) Affaires financières
 - 3a) BR2 2022
 - 3b) Actualisation des montants de frais de restauration et mission
- 4) Affaires pédagogiques
 - 4a) Création et modification de diplômes universitaires – UFR SANTÉ
 - 4b) Demande d'ouverture de parcours de BUT (pôle Guadeloupe)
 - 4c) Accréditation de l'INSPE de Martinique
- 5) Affaires scientifiques
 - 5a) Reconnaissance des unités de recherche : note de cadrage
- 6) Questions diverses

Ouverture de la séance à 09H09

[Vérification du quorum]

Monsieur le Président

Nous sommes 24 présents ou représentés sur 30. Le quorum est atteint. Nous pouvons débiter cette séquence qui est enregistrée. J'ai également invité les deux vice-présidents de la commission de la recherche : l'un d'entre eux est administrateur, Monsieur le Professeur Roos, il est présent, et Madame le Professeur Mophou. Je salue également les deux vice-présidents de nos CFVU, le Professeur Chali et le Professeur Aurore ; Monsieur Sabin, qui représente Madame la Rectrice d'Académie de Martinique, Monsieur Artheron.

L'administration vérifie en séance que nous avons reçu toutes les procurations annoncées. Je pense que je n'ai oublié personne. Nous avons aussi le vice-président étudiant, Monsieur Carl Rippon (qui assiste de droit aux séances du conseil d'administration, même s'il n'en fait pas partie), et Monsieur Craipeau, représentant la rectrice de l'Académie de Guadeloupe.

Nous pouvons commencer cette réunion du conseil d'administration.

1) Propos liminaires du président

Monsieur le Président

Comme vous l'avez compris, en raison de la dégradation, effective ou probable en fonction des lieux, de la météo, nous avons préféré agir avec prudence et éviter aux collègues un déplacement en avion. Nous avons donc réalisé cette séance en webconférence.

Cette nouvelle année coïncide avec une nouvelle organisation administrative de l'UA, notamment en ce qui concerne les conseils et le fonctionnement, mais également pour l'ensemble des chaînes de procédures qui vont être fluidifiées et modernisées, afin de réduire les délais de traitement des dossiers. Cette nouvelle organisation est portée par Madame Marie-Laure Lopez, Directrice générale des services de l'Université des Antilles, qui nous a rejoints ce mois de septembre, ainsi que par Madame Geneviève Solvignon, qui l'accompagne dans cette démarche, notre Directrice des ressources humaines, également recrutée ce mois de septembre. Elles se présenteront tout à l'heure à la fin de ces propos liminaires.

Également une directrice de la scolarité a été recrutée et prendra ses fonctions le 1^{er} décembre. Le périmètre de son service sera revu et augmenté, et nous créerons, comme cela existe ailleurs, une Direction des études et de la vie étudiante qui viendra en soutien aux CFVU. Pour l'heure, les commissions de formation et vie universitaire n'ont pas de services administratifs dédiés et en termes de soutien administratif et de réglementation, cela peut poser des difficultés. L'idée est donc de faciliter aussi l'organisation de nos commissions. Je pense que cela va dans le sens de l'amélioration de notre efficacité. Je voudrais aussi avoir un message particulier aux étudiants en cette rentrée universitaire, dire à toutes celles et ceux qui rencontrent des difficultés en termes d'inscription pédagogique, administrative, d'emploi du temps, en termes logistiques, qu'il y a sur l'application MyUA que nous avons développée et qui a été largement présentée à la rentrée, une rubrique dédiée aux signalements où ils peuvent faire part de leurs difficultés et qui seront traitées le plus rapidement possible. On sait que cela entraîne parfois des problèmes au niveau de la prise en compte de leur statut de boursier, donc du versement des bourses ou pour le restaurant universitaire. Un certain nombre de conséquences à ces difficultés peuvent survenir, donc nous sommes là. Nous avons développé cet outil pour pouvoir répondre avec beaucoup plus de réactivité à chacune des situations problématiques rencontrées. Donc, principalement aux étudiants présents à ce conseil, n'hésitez pas à diffuser cette information via l'application. Indépendamment des signalements qui peuvent être faits au niveau des composantes bien entendu auprès de l'administration, il y a aussi cette possibilité pour que les difficultés soient traitées très rapidement et qu'elles soient redirigées aux personnes compétentes.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, nous avons une nouvelle école doctorale, l'école doctorale 636, intitulée « Dynamique des environnements dans l'espace Caraïbes Amériques », qui vient remplacer nos deux précédentes écoles doctorales. Je tiens à remercier les Professeurs Joseph et Doncescu, directeurs de ces deux écoles doctorales, pour les efforts de structuration qu'ils ont menés, les travaux permanents avec les

collectivités, notamment en ce qui concerne l'attribution des bourses de nos étudiants. J'informe le Conseil d'administration de la nomination du Professeur Calif comme administrateur provisoire de cette école doctorale afin de mettre en place les statuts et les différents actes réglementaires pour que l'on puisse procéder à la nomination d'une directrice ou d'un directeur dans les prochains mois.

Je vous informe également d'une remontée que j'ai effectuée au ministère afin de solliciter une aide financière suite au passage de la tempête Fiona qui a provoqué des dégâts importants sur les campus de l'Université des Antilles en Guadeloupe, plus largement sur le territoire de la Guadeloupe, mais en particulier sur nos campus. Un état des lieux a été fait et un certain nombre de pièces ont été transmises à la DGESIP dans l'espoir d'obtenir des financements pour effectuer certaines réparations nécessaires.

Nous sommes sollicités, toujours par la DGESIP, pour effectuer, comme toutes les universités du territoire national, un plan de sobriété énergétique. Celui-ci va être élaboré dans les semaines à venir. Une première mouture sera transmise à la fin de ce mois aux académies, puis une version définitive sera très certainement présentée au conseil d'administration avant la fin de l'année 2022. L'objectif qui nous est proposé, qui nous est même imposé, c'est une réduction de 10 % de notre consommation énergétique en 2024 par rapport à la consommation de 2019. Nous devons sensibiliser nos personnels et nos étudiants aux grands enjeux de la transition écologique et du développement durable et prendre des mesures concrètes en termes d'économie d'énergie et de changement de nos modes de travail, sachant qu'il n'est pas question, bien entendu, de perturber de manière trop forte, impacter les enseignements ou la recherche. Il y a là une réflexion à porter et les travaux commenceront dès la semaine prochaine avec les équipes administratives et politiques de l'UA. À terme, cela devra se traduire au sein de nos formations puisqu'il est question d'intégrer ces enjeux au sein des formations des universités françaises.

Enfin, je voudrais saluer la présence de deux nouveaux administrateurs de l'Université des Antilles. Il s'agit des deux directeurs des observatoires volcanologique et sismologique de Martinique et de Guadeloupe. Je leur souhaite à tous deux la bienvenue et je les invite à se présenter aux administrateurs. Si vous le voulez bien, on peut commencer par Monsieur de Chabalière en Martinique, vous présenter aux administrateurs qui ne vous connaissent pas encore. Votre prédécesseur, Monsieur Fontaine, a quitté ses fonctions récemment.

Monsieur Jean-Bernard DE CHABALIER, personnalité extérieure

En effet, Monsieur Fontaine a quitté ses fonctions et donc en recherche d'une nouvelle directrice qui assure l'intérim pour deux mois. L'Observatoire volcanologique de Martinique s'occupe de la surveillance sismique et de la veille sismique, de la surveillance des lahars du Prêcheur. On développe aussi des projets scientifiques. Actuellement, nous sommes en train de terminer un projet Interreg qui s'appelle *Prest*, pour lequel aussi en Guadeloupe, des opérations ont été faites.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Je vais céder la parole à Monsieur Vlastelic, votre homologue de l'Observatoire de Guadeloupe.

Monsieur Ivan VLASTELIC, personnalité extérieure

Bonjour à tous. Je suis chercheur au CNRS, affecté pour un mandat de deux ans renouvelables à la direction de l'Observatoire volcanologique de Guadeloupe. Je viens de Clermont-Ferrand où j'étais géochimiste, dans le laboratoire magmas et volcans. Ma spécialité, c'est les magmas et les volcans. Pour ce qui est de l'OVHG, nous travaillons sur la sismicité locale du volcan, mais aussi la sismicité régionale au niveau des îles des Saintes, mais aussi des îles du Nord comme Saint Martin et Saint Barthélemy. Au niveau de la Guadeloupe, nous avons aussi un certain nombre d'observations sur la chimie des fluides, des rivières, des fumerolles. C'est une approche assez générale qui va de la volcanologie à la partie environnementale. Donc une expertise assez large, un réseau de capteurs assez développé, à la fois au niveau technique et au niveau de leur emplacement et de leur capacité. Un suivi en temps réel, bien sûr, du fonctionnement du volcan. Je vous invite à prendre contact avec l'Observatoire si vous avez besoin de plus d'informations.

Monsieur le Président

Merci beaucoup et bienvenue à nouveau à nos deux nouveaux administrateurs. Je vais laisser la parole à Madame la Directrice générale des services, Madame Marie-Laure Lopez, pour qu'elle se présente à vous. Malheureusement, ce sera à distance.

Madame Marie-Laure LOPEZ, DGS

Merci Monsieur le Président. Marie-Laure Lopez, je suis la nouvelle Directrice générale des services, comme vous l'a dit le président, depuis le 7 septembre. Je viens de l'Université de Toulon, ma dernière affectation où j'étais également Directrice générale des services. L'Université de Toulon a à peu près la même typologie que notre université aux Antilles. Une DGS, c'est une directrice générale de l'administration. Je suis donc à la tête de l'administration de l'Université. Mon rôle, en quelques lignes, consiste à décliner en plan d'action la stratégie voulue par la gouvernance. J'aurai donc le loisir de vous rencontrer au travers de thématiques, au travers de nos actions et je vous remercie en tous les cas pour l'accueil que j'ai reçu jusqu'à présent au sein de l'université. Merci.

En ce qui concerne la DRH, elle ne pourra pas se présenter, mais elle le fera lors d'un prochain CA puisqu'elle est absente aujourd'hui. Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Il me semblait que Madame la DRH se connectait avec Monsieur Elouin ? Je vérifie.

Monsieur Frédéric ELOUIN, DRHA

Bonjour Monsieur le Président, Bonjour Mesdames, Messieurs les membres du Conseil. Je suis en ligne avec Madame Solvignon que je vais mettre sur haut-parleur.

Monsieur le Président

Madame Solvignon est la Directrice des ressources humaines de l'Université. Elle est arrivée au 1er septembre. Je la laisse se présenter. Malheureusement, nous n'aurons pas l'image.

Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH

Bonjour à tous, j'espère que vous m'entendez. Je suis la nouvelle Directrice des ressources de l'Université des Antilles. J'ai eu le plaisir de prendre mes fonctions le 1^{er} septembre 2002. J'ai des difficultés de connexion, donc je ne peux malheureusement pas être visible, mais ce n'est que partie remise. Pour vous dire rapidement mon parcours, je viens du monde de l'enseignement supérieur avec une expérience et une expertise dans le domaine des ressources humaines développée au cours de ces dernières années. Voilà, j'espère avoir dit l'essentiel et avoir le plaisir de vous voir à une prochaine réunion de votre conseil d'administration.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Madame Solvignon. Les élus du conseil académique ont eu le plaisir de voir Mesdames Lopez et Sauvignon, notre DGS et notre DRH, puisque nous n'avions pas ces petits problèmes de météo. Nous allons débiter l'ordre du jour. Avez-vous des questions diverses ?

Madame Raissa GABOURG, étudiante 972

Oui, Monsieur le Président, Madame Gabourg, bonjour. J'ai une question sur la prise en charge administrative des étudiants étrangers.

Monsieur le Président

D'accord. D'autres questions diverses ?

Monsieur Carl RIPPON, VP étudiant

Oui, Monsieur Rippon. Une question concernant le passage à une école doctorale unique, pour savoir quelles sont les implications du changement de changement d'école doctorale.

Monsieur le Président

Très bien. D'autres questions diverses ? Non, on va donc débiter par l'approbation du procès-verbal.

2) Approbation de procès-verbal : Séance du 05/07/2022**Monsieur le Président**

Le procès-verbal vous a été transmis. Avez-vous des questions, des remarques ou des demandes de corrections, étant entendu que vous pouvez les adresser aussi dès réception du PV par mail à

l'administration afin qu'elle les prenne en compte ? Y a-t-il des demandes de modification des questions sur ce procès-verbal ?

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Dans mon intervention, il y a une petite faute. On a mis que la demande de commission a été votée non à l'unanimité, mais en réalité, elle a été votée à l'unanimité au niveau du pôle, c'est ce que j'avais dit. Juste une petite correction sur le mot « *non* » qui est en trop dans le rapport.

Monsieur le Président

C'est au début de la page 8, c'est noté. D'autres demandes de corrections ?

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Oui, page 19, dernier paragraphe, dixième ligne. « *L'Université des Antilles a le premier parc immobilier de l'État* » : on peut mettre de l'Université des Antilles au parc immobilier de l'État le plus important, après la Fonction publique hospitalière.

Monsieur le Président

D'accord. Vous avez écrit que « l'Université a le parc immobilier le plus important », on est d'accord ?

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Oui, mais de l'État.

Monsieur le Président

D'accord, merci. D'autres demandes de modification ou de correction ? Non. Je propose de passer au vote de ce procès-verbal du 5 juillet 2022. Qui ne prend pas part au vote ?

Monsieur James LARROUY, étudiant 971

Je ne prends pas part au vote, je n'étais pas présent.

Monsieur le Président

Monsieur Larrouy ne prend pas part au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le procès-verbal est adopté, une personne ne prend pas part au vote.

Nous passons aux points qui concernent les affaires financières.

3) Affaires financières

3a) BR2 2022

Monsieur le Président

On débute avec la présentation du budget rectificatif n°2 deux. Monsieur le Directeur des affaires financières, vous avez la parole.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Bonjour Monsieur le Président. Bonjour à tous. Je mets la petite présentation. Vous voyez la présentation, Monsieur le Président ?

Monsieur le Président

Oui, je la vois, je pense que tous aussi.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Nous proposons aujourd'hui au vote le budget rectificatif n°2 de 2022. Dans la continuité du budget rectificatif n°1, nous avons ajouté quelques modifications, dont la SCSP intermédiaire que nous avons reçue à la mi-juillet de la part du ministère, et en l'occurrence, deux modifications significatives, à savoir un complément de prélèvement sur fonds de roulement de 650 000 € portant le total du prélèvement sur fonds de roulement à 3 150 000 €. Ce prélèvement sur fonds de roulement permettra principalement de finaliser la rénovation de la climatisation du bâtiment Recherche, entre autres. Le deuxième événement

majeur de ce BR2 est la fongibilité à hauteur de 2 millions d'euros qui permettra de régulariser les dépenses énergétiques et de payer les marchés au niveau des deux pôles. On peut ajouter aussi que nous avons eu en juillet le complément de la CVEC pour 454 000 € qui est aussi rajouté à ce BR2.

Les tableaux pour vote :

- Le tableau 1 concerne les autorisations, il n'a pas évolué vis-à-vis du plafond par rapport au BR1, c'est toujours 980. Par contre, l'évolution des emplois a été légèrement modifiée, comme vous pouvez le voir sur les tableaux.

- Le tableau 2 concerne les autorisations budgétaires. On a un déficit budgétaire mais pas comptable de 11 millions d'euros, qui s'explique par le prélèvement sur fonds de roulement de plus de 3 millions d'euros, les reports de crédits de paiement de l'année 2021, les marchés 2021 engagés pour certains et non engagés pour d'autres, et les crédits de paiement liés à ces différents marchés, et les différences, comme chaque année, sur les conventions entre les recettes et les dépenses qui nous portent à 11 millions d'euros.

- Les tableaux 3 concernent les dépenses par destination et recettes par origine, pour information du conseil d'administration.

- Le tableau 4 concerne l'équilibre financier (pour vote). On voit que l'équilibre financier est respecté via un prélèvement sur la trésorerie non fléché.

- Le tableau 5 concerne, comme chaque année et à chaque budget, l'opération pour compte de tiers qui est l'aide à la mobilité internationale.

- Le tableau 6 (pour vote) est le résumé de l'ensemble des tableaux précédents, avec une CAF (capacité d'autofinancement) positive, un résultat toujours positif, qui l'était déjà au BR1 mais négatif au BP, et un fonds de roulement et une trésorerie confortables qui nous permettent une utilisation pour respecter ce que le ministère souhaite et ce que l'on a vu lors du dialogue stratégique de gestion, à savoir une utilisation de ce fonds de roulement et de sa trésorerie selon les engagements pris par le Président avec les rectrices.

- Le tableau 7 concerne l'utilisation de la trésorerie sur l'année. On constate une utilisation de trésorerie d'environ 11 millions d'euros sur l'année 2022.

- Le tableau 9 (pour vote) n'a pas été remis intégralement. On a juste remis les modifications par rapport au BR1, liées au patrimoine immobilier.

Avez-vous des questions sur ces différents tableaux ? Non ? Monsieur le président, s'il n'y a pas de questions, je pense que l'on peut passer au vote ?

Monsieur le Président

Il faudrait peut-être voter tableau par tableau ?

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Vous pouvez décider de voter l'ensemble du budget ou tableau par tableau.

Monsieur le Président

S'il n'y a pas d'objections pour voter l'ensemble...

Madame Laurence ROMANA, PR

Monsieur le président, peut être juste un petit éclaircissement. Évidemment, je ne suis pas très douée et bizarrement lancé dans ce domaine budgétaire. Juste pour que je comprenne, au niveau du département Engineering, l'établissement aurait dû prendre à sa charge ...

Monsieur le Président

On ne vous entend pas très bien, Madame Romana.

Madame Laurence ROMANA, PR

Au niveau du département Engineering, vous savez qu'on va être accrédité cette année. Cinq experts viennent visiter les formations ingénieurs et le déplacement de ces experts est à la charge de notre établissement. J'ai cru comprendre que l'Université n'avait pas d'argent pour cela, et on a été obligé de le prendre sur nos fonds pédagogiques. Quand j'entends Monsieur Subits présenter le budget, j'ai l'impression que finalement on est confortable, on est bien et du coup je suis un peu perdue dans la fin de non-recevoir à faire venir les experts que nous avons reçus. Donc peut-être une explication, je n'ai peut-être pas tout compris.

Monsieur le Président

Madame Romana, cela n'a pas grand-chose à voir avec le BR2. Ce n'est pas que l'établissement n'a pas d'argent. Nous sommes effectivement dans une situation relativement contraignante financièrement parlant, mais c'est surtout qu'il y a une manière de fonctionner et que les différents départements des UFR relèvent des UFR. L'UFR a un budget pour le fonctionnement de chacun de ses départements. Là, il est question de l'UFR de la faculté des sciences exactes et naturelles qui est composé, comme vous le savez, de plusieurs départements dont le département d'ingénierie auquel vous faites référence. Le budget alloué à l'UFR doit permettre à chacun des départements, une fois qu'il est redéployé et ventilé, de fonctionner. Lorsque vous avez une dépense, cette dépense relève de l'UFR. Si votre département n'a plus les moyens de l'assurer, il faut vous retourner vers l'UFR. C'est exactement ce qui a dû se passer. L'Université ne peut pas directement prendre en charge les dépenses des départements quels qu'ils soient, parce qu'il y a énormément de départements comme vous le savez, puisque nous avons une douzaine de composantes et chacune a plusieurs départements. Les UFR ont un budget, les départements ont un budget, et normalement les choses doivent pouvoir fonctionner ainsi.

Madame Laurence ROMANA, PR

J'entends, Monsieur le Président, et je n'irai pas plus loin sur la question, mais il s'agit quand même d'une accréditation d'établissement. Ce sont les formations ingénieurs de l'Université des Antilles. Mais je m'arrête là.

Monsieur le Président

Toutes les accréditations sont de l'établissement, je vous le rappelle. Il n'y a pas d'accréditation pour une UFR. Quand vous avez un master de chimie, c'est pour l'Université des Antilles et pas pour l'UFR ou le département de chimie. Toutes les accréditations sont attribuées à l'établissement, exactement comme pour le département d'ingénierie. Il n'y a aucun changement là-dessus. Effectivement, lorsqu'il y a des dépenses spécifiques pour un département, c'est le département ou l'UFR de rattachement qui doit la prendre à sa charge. Et si l'UFR a des difficultés dans certaines situations, bien sûr, elle se retourne vers l'établissement ou le pôle universitaire.

D'autres questions sur ce budget ?

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Une petite question pour ma gouverne. Dans l'université, je sais qu'il y a les crédits de fonctionnement, les crédits d'investissement et les crédits pour le personnel. On ne le voit pas très bien dans cette présentation, peut être que ce n'est pas l'objet, est-ce qu'on est aussi à l'équilibre et qu'on a autant de facilités au niveau de ces trois grandes masses dans notre université ?

Monsieur le Président

Notre masse salariale est pour l'instant consommée. Je pense qu'on est dans les marges raisonnables de consommation de la masse salariale. On la surveille de près. Madame la Directrice générale des services et Madame la Directrice des ressources humaines ont pour mission d'en optimiser la gestion, mais surtout le pilotage. Ce sont donc des choses sur lesquelles on travaille. Mais nous ne sommes pas dans le rouge, si on peut dire ainsi. En revanche, en termes de fonctionnement, pour l'instant, nous avons des difficultés structurelles, parce que nous avons deux territoires distants, que nous sommes isolés par rapport au territoire national et que les missions, les formations, tout coûte extrêmement cher et ce sont des dépenses de fonctionnement. Les factures électriques aussi, puisqu'on parle de flux en général. On parle de transition et de plan de sobriété énergétique. Nous avons des factures énergétiques qui sont extrêmement lourdes à porter et c'est bien pour cette raison que nous sommes obligés de faire de la fongibilité pour récupérer ou des prélèvements pour les investissements, mais aussi pour pouvoir payer certaines factures parce que malheureusement, nous sommes sous tension à ce niveau-là.

Donc non, nous ne sommes pas à l'aise. Nous avons un certain nombre de difficultés, mais l'idée est d'optimiser déjà notre fonctionnement et d'augmenter nos ressources propres avant d'aller frapper à la porte du ministère. Parce que si on ne fait pas ce travail préalable, on ne sera pas pris au sérieux et c'est ce que nous sommes en train de faire. Si vous voulez plus d'informations, si je n'ai pas totalement répondu à votre question, Monsieur Subits pourra peut-être donner d'autres précisions.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Non, merci, ça me va.

Madame Laurence ROMANA, PR

Monsieur le Président, peut-être une dernière question pour information aussi. Dans la représentation du BR2, à la page 5, on a un histogramme qui représente les subventions pour charge de service public au cours des différentes années. Pour ma gouverne, est-ce qu'on a une idée de ce qui est le plan de relance, de qui vient de la LPR ?

Monsieur le Président

Monsieur le DAF, avez-vous une réponse à apporter à Madame Romana ?

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Oui, on peut avoir un descriptif effectivement. Le plan de relance est sur les deux dernières années. Par contre pour tous les autres dispositifs, il y a une quarantaine de lignes pour chaque dispositif et donc on ne va peut-être pas faire la liste des 40 lignes des dispositifs pour la LPR, les emplois étudiants, les crédits de fonctionnement, les crédits handicapés, parce que cela pourrait être très long. Mais oui, on a ce détail dans ce que nous envoie le ministère via la SCSP.

Madame Laurence ROMANA, PR

D'accord. On est bien d'accord que la LPR ne va pas courir les mêmes... Les finalités sont différentes.

Monsieur Vincent SUBITS

Tout à fait. Par exemple, dans la loi ORE, il y a cinq lignes différentes à l'intérieur de la SCSP.

Madame Laurence ROMANA, PR

D'accord. Je voulais la globalité, mais ce n'est pas grave. Je comprends qu'on ne va pas aller dans le détail. Merci.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Président, si vous permettez ?

Monsieur le Président

Bien sûr. Allez-y.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

J'ai été interpellé sur le mode de consommation de l'Université au niveau du contrat de convergence. Est-ce qu'on a une visibilité là-dessus, même en disant que l'Université ne veut plus réaliser certains projets qui avaient été énoncés ou budgétisés ? Est-ce un choix ou on n'a pas encore eu le temps ?

Monsieur le Président

Monsieur Hunel, pouvez-vous être un peu plus précis ? C'est un peu vague.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Sur la liste des projets retenus pour l'Université sous le contrat de convergence, notamment un projet qui s'appelait Université 2.0 qui visait la rénovation, le ravalement des façades des bâtiments de l'Université et l'engagement de l'INSPE. Il y avait 400 000 € de l'État et il semblerait qu'on ne souhaite plus mobiliser ces sommes. Cela m'interpelle un peu. Je ne demande pas la réponse là maintenant, mais ne faudrait-il pas faire un point ? Comme vous dites, si on doit augmenter nos dépenses, qu'on a des fonds qui ont été arrêtés et qu'on n'utilise pas, cela interpelle.

Monsieur Bruno HARAL

Monsieur le Président, je vais répondre. Monsieur Hunel, vous parlez particulièrement du pôle Martinique ?

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Oui, oui, bien sûr.

Monsieur Bruno HARAL

Concernant le contrat de convergence en Martinique, des lignes budgétaires sont programmées pour un certain nombre d'opérations. Personnellement, je fais le point régulièrement avec les services de l'état et la CTM puisque ce contrat de convergence est financé à la fois par l'État (ministère de l'Enseignement supérieur) et la CTM. J'ai fait le point il n'y a pas très longtemps avec les gens de la CTM sur l'état d'avancement du projet. Ce n'est pas qu'il y a un problème de consommation. Vous savez que les projets immobiliers sont très longs et qu'on ne peut pas consommer les 6 millions prévus sur le pôle Martinique en un an, ce n'est pas possible. On a des projets qui nécessitent des études de maîtrise d'œuvre, des permis de construire, etc. Il y a toute une procédure, sachant qu'un premier contrat de convergence se terminera en 2022, voire prolongé en 2023 à cause de la crise sanitaire. Ensuite, il y aura le deuxième contrat de convergence fixe qui sera de 2024 à 2027. Ces projets sont suivis par les services de l'État et la CTM. Bien évidemment, on est au tout début du processus, on est en phase d'étude et donc effectivement il n'y a pas beaucoup de consommation financière, puisque la masse de consommation se fait lorsqu'on est en exécution réelle, c'est-à-dire lorsque les chantiers ont démarré, sachant qu'on a des chantiers qui ont démarré, notamment l'accessibilité de la faculté de droit.

Et pour répondre à votre question concernant l'INSPE, les fameux 700 000 €, plus de 50 000 € sont déjà engagés pour le schéma directeur. J'ai une réunion en visio prochainement avec le VP pôle puisque le marché est notifié et le prestataire va démarrer sa mission.

Et concernant les menus travaux à l'INSPE, il y a eu un changement à la demande du directeur qui voulait qu'on aménage des anciens logements en bureaux. C'est donc à voir, sachant qu'on est confronté à quelques difficultés, notamment sur l'ancienne MVE qui avait été réalisée sous maîtrise d'ouvrage IUFM à l'époque. Mais voilà, ce sont des projets qui suivent leur cours. En tout cas, je fais remonter l'état d'avancement de tous les projets vis-à-vis des bailleurs de fonds, que ce soit pour la CTM ou les services du rectorat en Martinique.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Haral. Je pense que nous pouvons raisonnablement passer au vote sur l'ensemble des tableaux qui ont été présentés et que vous avez reçus. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Je m'abstiens.

Monsieur le Président

Avec votre procuration ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Sans ma procuration.

Monsieur le Président

Qui vote contre ? Merci beaucoup. Le BR2 2022 est donc adopté.

Nous avons ensuite un point et c'est encore Monsieur le Directeur des affaires financières, sur l'actualisation des montants de frais de restauration et de mission.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Merci Monsieur le Président. Si vous me permettez une petite digression par rapport au point précédent, les réponses qu'a demandées Madame Romana se trouvent dans la page 8 de la note de présentation.

3b) Actualisation des montants de frais de restauration et mission

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Concernant les frais de mission et de restauration, nous avons constaté, comme beaucoup d'entre vous une forte augmentation des tarifs, et qu'il était très difficile d'avoir des repas corrects pour seulement 20 €. Nous vous proposons de passer le plafond de 20 à 30 euros pour les repas professionnels uniquement. Cela ne concernera pas les missions.

Monsieur le Président

Avez-vous des questions ?

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Monsieur le président, si vous permettez que cela n'ait pas à être mentionné dans ce document, je me demandais si on ne devait pas rajouter une phrase : « le montant unitaire est fixé à 30 € maximum par agent, dans la limite des budgets disponibles », de façon à ce que demain il n'y ait pas une composante qui dise *oui, mais c'est 30 €* et l'établissement doit abonder pour payer. Un petit garde-fou que je me disais, n'est-il pas lieu de mettre ?

Monsieur le Président

Oui, je pense que cela n'enlève rien au document, au contraire. Monsieur le Directeur des affaires financières, cela ne dénature pas le document, au contraire ?

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Non, pas du tout. Après, on est censé faire un bon de commande au préalable. Si les crédits ne sont pas disponibles sur la ligne budgétaire, vous ne pourrez pas faire le bon de commande et donc vous ne pourrez pas réaliser la prestation. Mais on peut le rajouter sans problème.

Monsieur le Président

Cela ne coûte pas très cher de l'ajouter. D'autres remarques ou questions ? Monsieur Haral.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Pouvez-vous rappeler le montant des remboursements pour les repas en mission ?

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Lorsqu'on est en mission, les repas sont à 17,50 €, à l'exception de Paris intra-muros où le remboursement des frais de repas s'élève à 22 €. Et ils sont forfaitaires.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

D'accord, merci.

Monsieur le Président

D'autres questions ou remarques ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Pour rebondir un peu sur la question de Monsieur Haral, ces frais de mission ont une chance d'être UN PEU augmentés ou pas ? Quand on va partir en mission, je peux vous dire 17 € pour le repas... ce n'est pas toujours... Donc, est-ce qu'il y a une éventualité de rehaussement par rapport à ces frais de mission ?

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Les frais de mission dans notre université sont revus chaque année au dernier CA de l'année civile, pour l'année civile suivante. Il y a peut-être des chances qu'effectivement certains tarifs sur les hôtels soient revus parce qu'on a des problèmes en Guadeloupe et en Martinique, sur les tarifs des nuitées à 100 € pour trouver des hôtels corrects. Je doute que sur les frais de repas, il y ait des modifications l'année prochaine. Après, cela dépendra du président bien sûr.

Monsieur le Président

Avez-vous d'autres questions ou remarques ? Non. Je propose qu'on passe au vote en tenant compte de la proposition de Monsieur Hunel. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le document est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Nous passons aux affaires pédagogiques et à la création et modification de diplômes universitaires à l'UFR Affaires santé.

4) Affaires pédagogiques

4a) Création et modification de diplômes universitaires – UFR SANTÉ

Monsieur le Président

C'est un document qui a été approuvé à l'unanimité au conseil académique il y a deux jours et que je vous soumetts maintenant. S'il n'y a pas de prise de parole, je propose que l'on passe au vote.

Pour cette création et modification de diplômes universitaires à l'UFR Santé, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le document est adopté.

4b) Demande d'ouverture de parcours de BUT (pôle Guadeloupe)

Monsieur le Président

De même, la demande d'ouverture de parcours de BUT (IUT du pôle Guadeloupe) a fait l'objet d'un avis favorable du conseil académique à l'unanimité il y a deux jours. Avez-vous des questions pour cette demande d'ouverture de parcours ? Pas de question, on passe au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? L'ouverture de parcours de BUT est adoptée.

4c) Accréditation de l'INSPE de Martinique

Monsieur le Président

Enfin, l'accréditation de l'INSPE de Martinique. Cette accréditation a fait l'objet de navettes avec le ministère, jusqu'à ce qu'elles soient validées dans ce format par les services du ministère. Et on nous demande de bien vouloir la soumettre aux instances compétentes, le conseil académique et le conseil d'administration, afin que l'arrêté concernant cette accréditation soit pris par la DGSIP. Avez-vous des questions sur l'accréditation de l'inspecteur de Martinique ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Une petite question. Je vois que sur certains postes, il n'y a pas la validation du CAC ?

Monsieur le Président

Le CAC a eu lieu il y a 48 heures, avec avis favorable à l'unanimité pour les trois points soumis à votre approbation.

Madame Laurence ROMANA, PR

Merci.

Monsieur le Président

Je vous en prie. Donc, s'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? L'accréditation de Martinique est validée par le conseil d'administration. Merci beaucoup.

5) Affaires scientifiques

5a) Reconnaissance des unités de recherche : note de cadrage

Monsieur le Président

Dernier chapitre de cet ordre du jour avant les questions diverses, la reconnaissance des unités de recherche. Il s'agit d'une note de cadrage qui a été soumise également au conseil académique plénier qu'il l'a validée, là aussi à l'unanimité. Il était question de proposer une procédure pour la reconnaissance de nos unités de recherche puisque désormais la labellisation nationale n'a plus lieu depuis 2019. Il n'y a plus de label « Équipe d'accueil ». Nos équipes d'accueil et nos structures fédératives doivent être reconnues en interne par l'Université qui choisira les équipes qu'elle reconnaît et donc qu'elle finance. Ne sont concernées que les anciennes équipes d'accueil et les structures fédératives. Les UMR ne sont pas concernées par cette procédure.

Avez-vous des questions sur ce sujet ou des remarques ?

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Président, si vous permettez ?

Monsieur le Président

Bien sûr.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Oui, le document est utile parce que je pense qu'il est important de pouvoir cadrer les choses à l'Université, surtout que parfois on a connu certaines dérives avec certains laboratoires. Donc de mettre les choses dans les clous, c'est important. En même temps, je me dis que l'Université est là aussi pour accompagner des initiatives. Et je me demande s'il ne serait pas possible de rajouter un dispositif intermédiaire comme il existait auparavant (puisque maintenant l'Université a sa propre autonomie dans cette organisation, un dispositif de type « jeune équipe » pour des collègues qui voudraient commencer une structuration avec une validation sur deux ans. Si des collègues veulent créer *ex nihilo* une équipe d'accueil, c'est un peu difficile et on ne voit pas vraiment leur maturité avant de leur donner la balle. Donc, si on pouvait disposer d'un dispositif intermédiaire pour leur permettre de se structurer et au bout de ces deux ans, soit ils demandent leur reconnaissance en équipes, soit ils sont refusés parce qu'ils ne sont pas suffisamment « bons », on va dire, pour poursuivre.

Une deuxième remarque, je ne sais pas si c'est possible, mais je pense qu'il serait intéressant dans les critères de reconnaissance des équipes, qu'on leur dise clairement qu'elles doivent faire valoir dans leur reconnaissance, le point d'attache à la politique de cycles de l'Université, de façon à avoir quelque chose de cohérent au niveau de l'établissement.

Monsieur le Président

Très bien. Merci Monsieur Hunel. Cela appartiendra aux commissions de la recherche. Effectivement, des points d'attention ont été listés dans ce document, mais il est évident que l'adéquation à la politique de l'université est importante. Elle n'a pas été inscrite dans ce document, tout simplement parce qu'elle n'est pas encore définie officiellement. Je signerai en décembre le contrat qui nous lie au ministère et dans lequel se trouvent justement ces thématiques prioritaires de l'Université. Pour l'instant, ce document n'existant pas encore, il est difficile d'y faire référence. Nous avons des axes existants de la précédente politique de site et ce sont ceux-là qui font foi. C'est difficile de s'engager pour l'avenir, mais nous connaissons nos priorités, nous connaissons les enjeux de nos territoires. Dès lors qu'une équipe de recherche travaille sur des sujets qui répondent à ces enjeux et qui intéressent nos territoires, je pense qu'on peut estimer qu'elle est en adéquation avec nos thématiques prioritaires. Donc, c'est tout de même écrit dans le chapitre 2, où l'on parle de la vie des commissions de la recherche qui devront notamment examiner la cohérence des thématiques des unités avec les enjeux des territoires antillais. C'était difficile d'être plus précis dans la mesure où nous sommes dans une phase de transition où on ne dispose pas encore de notre contrat qui est en cours.

Concernant les équipes *ex nihilo*, cette possibilité existe, mais il y a quand même des critères importants, c'est-à-dire qu'on ne crée pas une équipe qui soit en redondance avec une équipe existante car il ne s'agit pas de faire ce que d'autres font déjà. Je précise que dans toutes les réunions auxquelles j'ai pu assister sur ce sujet avec le ministère, il était question de réunir des équipes plutôt que d'en créer. Souvent, de l'extérieur, il apparaît que certaines équipes, notamment à l'UA, pourraient fusionner pour plus de cohérence scientifique. Ce n'est pas un critère que j'ai retenu parce qu'on sait fort bien que les personnes ne souhaitent pas forcément travailler ensemble et que forcer la fusion d'unité de recherche peut être contre-productif. Je n'engage pas l'établissement dans cette direction, mais on ne va pas non plus dans la direction inverse qui est la dissémination de la recherche. Et pour les équipes de recherche créées *ex nihilo*, nous serons du coup très vigilants. Il faudra bien qu'elles portent un projet scientifique innovant qui ne soit pas en redondance avec l'existant et qu'elles répondent également, comme vous l'avez mentionné, à des problématiques de nos territoires. Maintenant, si on les reconnaît, je ne souhaite pas faire des équipes qui soient moins des équipes que d'autres, si j'ose dire. Si elles sont reconnues, elles seront reconnues au même titre que celles qui ont déjà une existence dans le passé. J'ai essayé, avec les VP des commissions de la recherche qui ont travaillé sur ce document avec moi, de se cantonner à ce qui existe déjà dans les universités qui ont eu à faire ce travail où les équipes sont des unités de recherche. Notre spécificité réside

dans le fait que nous avons des pôles et qu'on peut avoir des unités de recherche qui soient cantonnées à un territoire, donc qui soient polaires, d'où la présence de ces URP. Mais à mon avis, créer une autre structure qui soit non pérenne, en tout cas qui soit pour deux ans, cela nous fait retravailler dans deux ans et cela met une épée de Damoclès au-dessus de la tête des chercheurs. Je ne suis pas sûr que ce soit un bon signal. Si nos collègues présentent un dossier sérieux, je pense qu'il convient de les reconnaître pour la même durée que les autres équipes et de ne pas les traiter différemment. Avez-vous d'autres remarques, commentaires ou questions ?

Madame Laurence ROMANA, PR

J'ai deux remarques. Je suis d'accord avec Monsieur Hunel, une jeune équipe n'est certainement pas une sous-équipe. Mais bon, c'est un choix de l'établissement.

Ma première remarque, c'est comment seront pris en compte les avis de la HCERES dans la reconnaissance des équipes au niveau de l'établissement ? Ma deuxième question, dans le document, on fait appel à un dysfonctionnement grave. On a tous eu écho de ce qui s'est passé sur le pôle de Martinique. Qu'est-ce qu'on sous-entend par dysfonctionnement grave ? J'avoue que je suis un peu perplexe, je n'arrive pas à comprendre.

Monsieur le Président

Sur le premier point concernant le HCERES, toutes les unités qui existaient déjà, doivent transmettre des propositions de réponses aux recommandations du HCERES. C'est en cela qu'on prend en compte ces recommandations, c'est-à-dire qu'il va falloir démontrer qu'on a mis en œuvre un certain nombre d'actions ou qu'on va mettre en œuvre. Et donc il faut être assez précis pour répondre à ces recommandations auxquelles nous devons apporter des réponses. C'est donc prévu dans la réponse de toutes les équipes qui existaient déjà. Elles doivent tout mettre en œuvre afin de répondre aux recommandations du HCERES.

Concernant les dysfonctionnements graves, vous l'avez bien compris, nous avons eu cette année 200 000 € à rembourser pour un projet qui avait été géré de la plus mauvaise des façons par ses porteurs. Et c'est l'établissement, sur l'unité budgétaire de recherche, qui a dû rembourser cette année 200 000 €. Voilà le type de dysfonctionnement grave qui, par négligence de certains porteurs de projets, peut aboutir à ce type de situation. C'est le budget de la recherche qui a été impacté et donc tous les laboratoires de recherche sont les victimes de ces manquements. Ce type de dysfonctionnement grave met en péril l'Université au niveau juridique et financier, mais également au niveau humain si jamais il y a des soucis graves dans un laboratoire, notamment au niveau de l'encadrement des doctorants. Nos doctorants sont des étudiants qui nous font confiance. S'il y a trop d'abandons ou des vrais problèmes d'encadrement, là aussi on a des dysfonctionnements graves. On ne peut pas mettre en péril l'avenir des jeunes qui nous font confiance. Il n'y a pas de liste exhaustive de dysfonctionnement grave, mais si jamais de tels dysfonctionnements devaient survenir, les conseils seront réunis pour décider si oui ou non ces dysfonctionnements sont graves et quelles réponses correctives apporter, tout simplement. Les choses seront graduelles. Il n'est pas question au moindre souci de détruire une équipe de recherche, bien entendu, mais les directeurs et les directrices d'unité de recherche auront quand même une responsabilité pour vérifier que les choses se passent correctement au sein de leur unité.

Madame Laurence ROMANA, PR

D'accord. Je pense qu'ils ont toujours, me semble-t-il. J'en profite un peu pour rebondir, Monsieur le Président, sur les non-remontées de dépenses. Au sein de notre établissement (et peut-être qu'avec les nouvelles personnes recrutées, les choses seront certainement mieux), en tant que porteurs de projet, il faut savoir que nous avons énormément de difficultés à faire payer les factures, à faire les remontées de dépenses. Donc, mettre ça sur le dos d'un porteur de projet, je ne sais pas de qui il s'agit, je ne vais pas porter de jugement, mais en tant que porteur de projet, je peux vous assurer (je pense que les collègues le reconnaîtront), nous avons au sein de notre établissement trop de difficultés à faire payer les factures, à faire les remontées de dépenses. On a un gros souci interne au niveau de l'administration.

Monsieur le Président

De toute façon, une réflexion et des actions ont déjà été engagées pour toute cette chaîne, depuis l'accompagnement des chercheurs pour les réponses aux appels à projets, jusqu'au traitement des différentes remontées, jusqu'à la finalisation des projets. Le moment venu, nous en rendrons compte au

conseil d'administration lorsque les choses auront avancé encore plus, mais nous nous sommes saisis de cette question. Dans le cas de figure que j'ai cité, il s'agit bien d'une négligence des porteurs de projets et non de l'administration qui ne peut pas faire le travail des scientifiques à leur place.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur ce texte ? Non. Je propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Le document est donc adopté à l'unanimité.

6) Questions diverses

Monsieur le Président

Nous avons deux questions diverses de deux élus étudiants. La première question est de Madame Gabourg, concernant la prise en charge administrative d'étudiants étrangers. Vous avez la parole.

- Question relative à la prise en charge administrative d'étudiants étrangers

Madame Raissa GABOURG, étudiante 972

Merci Monsieur le Président. Il s'agit plus précisément des étudiants Campus France qui, très souvent, quand ils ont des petits soucis administratifs, ne savent pas vers qui se tourner. Soit ils viennent vers nous, soit ils trouvent refuge auprès du BVE. Dernièrement, cette semaine plus précisément, un étudiant est venu me voir pour une question bien précise et du coup, je vous la pose car je ne sais pas non plus quoi faire. Des étudiants en contrat avec l'Université, pour des postes de tuteurs etc., ont besoin par exemple, d'une attestation de travail pour le renouvellement de leur carte de séjour et ils sont perdus parce qu'ils ne savent pas vers qui se tourner. Par exemple, s'ils sont tuteur à la DOSIP, comme c'est le cas actuellement pour une étudiante en difficulté, la DOSIP a refusé de lui donner l'attestation en question. L'étudiante est un peu perdue et ne sait pas quoi faire. Or, on lui demande ce document pour le renouvellement de sa carte de séjour.

Monsieur le Président

Dans ce cas, c'est très simple, la DOSIP ou le service qui accueille l'étudiant doit faire la remontée de cette demande à la Direction des ressources humaines qui va vérifier la situation de l'étudiant en question et va pouvoir rédiger cette attestation qui sera soumise à ma signature. Maintenant, s'il y a un problème de transmission, vous pouvez également, pour toutes sortes de sujets pour les étudiants étrangers, passer par le Bureau des relations internationales qui va faire aussi la transmission aux services compétents.

Madame Raissa GABOURG, étudiante 972

D'accord. Étant donné que cela bloque avec la DOSIP au niveau des étudiants, est-ce qu'ils peuvent directement venir au BRI pour régler leur problème ?

Monsieur le Président

Bien sûr. Je vais peut-être laisser la parole à la directrice de la DOSIP, mais s'il y a vraiment un problème, je ne vois pas trop lequel, ils peuvent bien entendu faire la demande également au BRI, si jamais il y avait un blocage à la DOSIP. Peut-être que Madame la Directrice de la DOSIP pourrait intervenir sur ce sujet si elle le souhaite.

Madame Laura CASSIN, VP CA, MCF

Bonjour Madame Gabourg. Est-ce que l'étudiant pourrait me retransmettre sa demande ? Si c'est pour une attestation de travail, nous verrons avec la DRH, mais s'il s'agit d'un problème interne, pouvez-vous me renvoyer le mail ?

Madame Raissa GABOURG, étudiante 972

D'accord, je vais le faire savoir à l'étudiante. À ma connaissance, c'est pour l'attestation de travail. On lui a dit « *on ne donnait pas le document* ».

Madame Laura CASSIN, VP CA, MCF

Effectivement, la DOSIP ne peut pas délivrer d'attestation de travail. Cela se passe au niveau des ressources humaines. Le mieux est donc d'envoyer la demande à Madame la DRH.

Madame Raissa GABOURG, étudiante 972

D'accord. Dans ce cas, je pense aussi qu'il serait bon que les services dans leur globalité (je ne parle pas seulement de la DOSIP) réorientent correctement les étudiants. Très souvent, il y a eu une solution, mais on ne communique pas aux étudiants la solution en question. On se contente de leur dire *on ne peut pas, on ne sait pas*, surtout quand ce sont des étudiants étrangers qui ne connaissent pas forcément correctement le pôle, ni à qui s'adresser, c'est compliqué. Et on se retrouve avec des étudiants en panique parfois pour pas grand-chose. Donc il faudrait peut-être faire remonter aux services et aux secrétaires qu'il faut rediriger correctement les étudiants quand ils sont en difficulté, quand ils ne peuvent pas les aider mais qu'il y a une solution à leur problème en les redirigeant vers la personne adéquate ou le service adéquat.

Monsieur le Président

Je pense qu'un outil utile sera aussi l'application MyUA qui permettra de raccourcir la chaîne. Mais effectivement, il y a certainement un travail d'information à faire.

Madame la vice-présidente de la CFVU du pôle Guadeloupe souhaite intervenir.

Madame Guylène AURORE, PR

Monsieur le Président. En principe, dès lors qu'il a son certificat d'inscription, un étudiant étranger peut avoir un titre de séjour étudiant. Il n'a pas besoin de prouver qu'il est salarié pour avoir son titre de séjour. Généralement, il leur est donné un titre de séjour dont la durée correspond à la durée du diplôme.

Madame Raissa GABOURG, étudiante 972

Je vous confirme Madame la VP CFVU, que depuis quelque temps, on demande aux étudiants de justifier le fait qu'ils puissent subvenir à leurs besoins pour rester sur le territoire, quand bien même ils sont étudiants. Ce n'est pas la première fois que le problème se pose. Quatre ou cinq étudiants sont déjà venus discuter avec moi pour cette problématique. Quand ils font leur demande, on leur dit OK pour une demande carte de séjour d'étudiant, mais on leur demande de justifier le fait qu'ils aient les moyens de rester sur le territoire. Et, comme en général, ce sont des étudiants qui travaillent, ils doivent fournir une attestation de travail, même si c'est pour un an.

Madame Guylène AURORE, PR

J'ai eu déjà des étudiants étrangers qui ont envoyé seulement leur attestation d'inscription et cela a suffi pour avoir leur titre de séjour étudiant. Ce sont des étudiants qui sont passés par Campus France (il venait du Mali celui-là), surtout que Campus France vérifie les moyens pour subvenir à leurs besoins avant de leur donner l'autorisation de rejoindre le territoire qui les accueille. Je suis donc un peu surprise, mais on va vérifier.

Monsieur le Président

Quoi qu'il en soit, Madame Gabourg, la Direction des ressources humaines peut établir ce document et je le signerai puisque j'imagine qu'il y a quand même urgence. On va donc procéder ainsi. Vous alliez dire quelque chose, je vous en prie.

Madame Raissa GABOURG, étudiante 972

C'était pour dire à Madame la Vice-présidente que, effectivement, ils vérifient avant, mais dans le cadre d'étudiants qui sont en continuité, c'est-à-dire s'ils étaient en L1 et qu'ils passent en L2 ou L3, c'est à ce moment-là qu'on leur demande. Étant donné que l'année s'est écoulée et qu'on leur demande leurs moyens pour un an, s'ils doivent rester l'année d'après, on leur demande de justifier comment ils font pour l'année d'après. En tout cas, merci Monsieur le Président, je ferai remonter l'information à l'étudiant en question.

Monsieur le Président

Très bien. Merci pour votre question. Autre question, posée par Monsieur Rippon, vice-président étudiant de l'Université, concernant sur l'école doctorale. Je vous cède la parole.

- Question sur l'école doctorale**Monsieur Carl RIPPON, VP étudiant**

En effet, ma question concerne l'annonce que vous avez faite en CAC il y a 48 heures concernant la nouvelle école doctorale. J'ai pu échanger avec quelques doctorants et beaucoup se posent la question de l'implication de ce changement sur leur vie de doctorant et le fonctionnement de l'école doctorale.

Monsieur le Président

Le fonctionnement se verra simplifié puisqu'en termes de ressources humaines sont relativement limités, et, gérer une école est plus simple que d'en gérer deux. Pour eux, la transition se fera en douceur. Il n'y aura aucun impact. Les formations doctorales continueront d'exister. Et puis, (ce n'est pas la seule motivation pour ce changement puisqu'il s'agit d'un constat partagé entre l'établissement et la tutelle), cela évitera le positionnement ambigu de certains étudiants qui étaient dans des disciplines qui pouvaient correspondre aux deux écoles doctorales telles qu'elles étaient découpées précédemment. Par exemple, on voyait des étudiants d'économie, de géographie ou de communication qui étaient placées dans l'école doctorale orientée SHS et qui pourtant avait des travaux scientifiques qui relevaient plutôt de l'autre école doctorale des sciences et technologies santé. Vous savez par exemple qu'en économie, on peut très bien voir l'économétrie, la microéconomie, et on est plus près des mathématiques que des sciences humaines et sociales. Voilà donc il y avait quand même des soucis à certains niveaux pour le positionnement dans le cas de certaines thèses des étudiants avec ce découpage. Il aurait fallu l'affiner encore plus, mais ce n'était pas possible compte tenu de notre effectif de doctorants qui n'est pas assez important pour qu'on ait cinq ou six écoles doctorales. On évite donc un certain nombre de problèmes des étudiants avec ce passage à une seule école. Et puis, il est donc sans effet pour les étudiants qui sont déjà en doctorat et qui poursuivent normalement. Ils vont juste être affectés à l'unique école doctorale.

Monsieur Carl RIPPON, VP étudiant

Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Je vous en prie. Bien, je crois que nous n'avons plus de questions diverses.

Monsieur Fernand SABIN, représentant de la rectrice de la Martinique

Je ne sais pas si vous pouvez accepter une petite question ?

Monsieur le Président

Bien sûr, Monsieur Sabin, avec plaisir.

Monsieur Fernand SABIN, représentant de la rectrice de la Martinique

J'ai une question pour vous et Monsieur Bruno Harel concernant la construction du bâtiment Pôle Santé en Martinique qui est géré par la Collectivité territoriale de Martinique. Je suis passé récemment et j'ai quelques petites inquiétudes sur le planning et la livraison pour la rentrée de septembre 2023. Est-ce que vous avez des informations là-dessus ?

Monsieur le Président

Je vais laisser la parole à Monsieur Haral. Pour ma part, j'ai eu une réunion avec des élus de la CTM récemment et ils m'ont annoncé que le planning tenait pour la rentrée 2023. Mais c'étaient des élus, ce n'étaient pas des techniciens. Je vais laisser Monsieur Haral peut être préciser les choses, mais c'est l'information que j'ai eue la semaine dernière.

Monsieur Fernand SABIN, représentant de la rectrice de la Martinique

D'accord, merci.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Les éléments que j'ai, proviennent effectivement de la CTM, maître d'ouvrage de cette opération de la construction du Pôle Santé. La livraison probable – je dis bien probable, puisqu'en matière de construction, vous savez qu'on ne peut jamais donner de délai fixe –, la livraison probable du bâtiment serait autour des mois de mai et juin. Avec une prévision de mise en service en septembre. C'est tout ce que je peux dire, sachant qu'au niveau de l'Université, on a ce qu'on appelle le dossier du commun équipement. C'est un dossier assez lourd avec les équipements classiques immobiliers, mais aussi avec beaucoup de numérique. On prépare le dossier d'appel d'offres pour que les équipements soient livrés à la fin du deuxième trimestre (vers le mois de juin), tout simplement parce que les commissions de sécurité ne veulent pas donner leur avis si le bâtiment n'est pas équipé. Ils veulent voir comment cela fonctionne avec le mobilier en place. Donc, on est prêt pour le premier équipement. En revanche, pour la livraison du bâtiment, je pense qu'on aura une visibilité au cours du premier trimestre 2023. Merci.

Monsieur Fernand SABIN, représentant de la rectrice de la Martinique

Merci.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Haral. Monsieur Larrouy, vous aviez demandé la parole, je n'avais pas vu, pardonnez-moi.

Monsieur James LARROUY, étudiant 971

Merci beaucoup Monsieur le Président, simplement pour dire que par rapport aux problèmes liés aux étudiants étrangers qui ne sont pas des étudiants en mobilité internationale au sens Erasmus, c'est vrai qu'à l'Université des Antilles, il y a une prise en charge. Le site Internet de l'Université explique bien que le BRI est en charge de la gestion administrative et du suivi des mobilités des étudiants internationaux en programme d'échange. Donc, grosso modo, il faudrait peut-être revoir à ce niveau, puisque les étudiants eux-mêmes expliquent que le BRI ne les sollicite pas et que quand ils vont vers le BRI pour l'accompagnement au niveau administratif pour leurs démarches personnelles, ils n'ont pas de retour. Et aussi, il faut savoir que quand un étudiant étranger demande un renouvellement de titre de séjour, il faut qu'il puisse justifier d'au moins 615 € de revenus par mois. C'est ce qui justifierait peut-être la demande évoquée tout à l'heure par Madame Gabourg pour les étudiants en situation irrégulière. Mais au niveau de l'établissement, il y a un réel problème et il faudrait peut-être mener une enquête pour savoir combien d'étudiants sont concernés. Je crois qu'ils ne sont pas qu'une dizaine, mais un peu plus.

Monsieur le Président

Très bien. Merci Monsieur Larrouy. Je confirme que le Bureau des relations internationales doit s'intéresser à l'ensemble de nos étudiants internationaux inscrits à l'UA.

Madame Cassin souhaite apporter une précision sur ce sujet ou sur un autre ?

Madame Laura CASSIN, VP CA, MCF

Madame Gabourg, j'ai contacté Madame Arethas dans l'intervalle. Elle m'a confirmé qu'une réponse a été apportée à l'étudiante, qu'elle a écrit à l'étudiante pour lui dire qu'elle avait transmis sa demande à l'administration générale. Donc, ce sera effectué au niveau de la DRH.

Madame Raissa GABOURG

D'accord, je vous remercie Madame Cassin. Je n'avais pas cette information. L'étudiante ne m'a pas informée.

Monsieur le Président

Très bien. Dans tous les cas, n'hésitez surtout pas, en dehors des conseils d'administration, à nous informer des soucis d'étudiants qui pourraient vous être remontés, qu'ils soient étrangers ou pas. On y répondra avec beaucoup de réactivité. C'est très important pour nous que les étudiants ne soient pas en état de stress pour des questions administratives.

Monsieur James LARROUY, étudiant 971

Je me permets de signifier quand même que vous avez, très récemment, il y a deux jours, traité le cas d'un étudiant. J'avais pris contact avec Madame Cassin sur le cas d'un étudiant en situation régulière et il a été traité très vite grâce à vous, je tiens à le dire.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Larrouy. Oui, ce ne sont pas que des mots, ce sont effectivement des actes. Dès que nous sommes contactés pour des questions de difficultés rencontrées par des étudiants, nous essayons de réagir au plus vite parce que nous savons que c'est un public qui parfois est très fragile.

Chers Membres du conseil d'administration, nous avons terminé cette séance. Je vous remercie pour votre présence. Encore une fois, nous sommes désolés d'avoir dû changer notre mode d'organisation à la dernière minute, mais c'était, je crois, plus prudent de le faire ainsi. Je vous donne cette dernière information, nous aurons un conseil d'administration le 20 octobre à 9 heures, en Guadeloupe. Et nous aurons un autre conseil d'administration, le dernier de l'année civile, le 6 décembre, en Martinique, si la météo le permet bien entendu.

Je vous souhaite à tous une bonne fin de matinée et je demande à nos collègues enseignants-chercheurs de bien vouloir rester connectés car nous allons passer au conseil restreint. Je remercie tous les autres administrateurs et les invités qui ont participé à cette réunion. Merci beaucoup.

Fin de la séance à 10 h 22

* * *